

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOU

SEANCE DU MERCREDI 19 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLOU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe RETIF Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs RETIF Jean-Philippe (*pouvoir de J. OUVRARD*) - BOIREAU Christophe - SAINT-JEAN Stéphanie – BRECHAULT Christian — HERVE Véronique — ABGRALL Mélanie - CUREAU Sabrina – MOURIN Stéphanie – MASSON Nicolas - DINAND Christophe – GUILLAUT Pascal - LEBEAUPIN Christophe - YVON Danielle - BOUSSELIN Antoine.

EXCUSEE : MM. OUVRARD Julie (*pouvoir à JP RETIF*)

ABSENT : /

SECRETAIRE de SEANCE : M. BOIREAU Christophe.

- PV du dernier conseil municipal adopté à l'unanimité.

❶ COMMERCE : INTERVENTION DE M. REMYARCHITECTE ET DE M. VOISIN MAITRE D'OEUVRE

Suite au projet de rénovation du commerce et à la demande du conseil municipal, Mrs REMY et VOISIN ont présenté une première ébauche de ce que pourrait être le commerce à l'avenir avec un local commercial, qui pourrait être indépendant et un local pouvant servir à la vente à emporter, organisation de manifestations ou autres idées à définir. Après discussion, le conseil municipal souhaite poursuivre son projet de faire revivre cet ancien commerce. Cependant, des divergences apparaissent sur le coût de l'accès PMR à ce local et relatif au hall d'entrée qui dispatche chaque pièce, avec des portes d'entrées indépendantes. Un devis est demandé pour connaître l'impact financier de cette solution ou bien s'il ne faut réaliser qu'un accès PMR sur l'entrée actuelle existante. La commission commerce se chargera d'étudier la possibilité d'accueillir une ou plusieurs personnes de différents corps de métiers dans le local commercial en relation avec l'Agglo, la CCI et des indépendants.

❷ SIEML : MISSION DE CONSEIL EN ENERGIE

La commune décide d'adhérer à la mission de conseil en énergie qui consiste à mettre les compétences du syndicat d'énergie au service de la commune avec pour objectifs d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux, de réduire les factures énergétiques, d'améliorer le confort pour les utilisateurs, l'entretien et valorisation des bâtiments communaux. Des audits énergétiques seront réalisés sur les bâtiments définis par la commune. Le coût du service sur 3 ans est fixé à 0,50€ par habitant soit 513€ par an (voté à l'unanimité)

❸ CASVL : PRESTATION DE SERVICE ENTRETIEN POTEAUX D'INCENDIE

L'entretien des poteaux d'incendie sera désormais réalisé par les services de la régie Eaux Saumur Val de Loire. A cet effet, une convention doit être signée avec Saumur Agglo pour l'entretien des 21 poteaux incendie sur la commune pour une durée de 3 ans avec un coût de 30 € la pesée par poteaux, plus la maintenance de chaque poteaux (voté à l'unanimité).

❹ REGIE CANTINE

Le service de gestion comptable de Saumur fait savoir qu'il faut procéder à la clôture de la régie cantine qui ne sert plus à rien du fait de la mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des factures de cantine depuis septembre 2019 (voté à l'unanimité).

❺ PRELEVEMENT D'EAU

M. le Maire porte à la connaissance du conseil municipal l'arrêté inter-préfectoral (49+37) d'autorisation environnementale unique pluriannuelle attribuée à la Chambre d'Agriculture concernant tous les prélèvements d'eau destinés à l'irrigation à des fins agricoles situées sur le périmètre du bassin de l'Authion quelque soit la période de l'année et la ressource utilisée.

❻ ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Les permanences sont établies pour les dimanches 20 et 27 juin à la Mairie.

7- SALLE DES FETES

Malgré un assouplissement des règles sanitaires, le conseil municipal décide de ne pas louer la salle des fêtes jusqu'au 1^{er} juillet en attendant les nouvelles directives.

8- TRAVAUX 2021

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie dans le bourg et les travaux d'aménagement d'une aire de jeux vont être subventionnés dans le cadre de la DETR à hauteur de 35%. Plusieurs devis vont être demandés pour les différents travaux afin de faire un choix définitif des entreprises.

9- COURRIERS

M. le Maire donne lecture des courriers de deux administrés.

10- CHARTRE CITOYENNE

M. Christian BRECHAULT sollicite l'accord du conseil municipal pour lancer une charte citoyenne entre les habitants volontaires et la commune. Elle va être préparée et proposée aux habitants qui seront intéressés par ce projet et ne sera pas imposée. Le conseil municipal donne son accord.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.